Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20231117-DM20231116\_22-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de procurations : 2

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

#### Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur François DESEILLE Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Guillaume RUET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

DM20231116 22 N°22 - 1/2

# OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES ZAC "Parc d'Activités de Beauregard" - Acquisition de voirie sur la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise"

Par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Beauregard », par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Aujourd'hui, la SPLAAD ayant entrepris la réalisation des travaux de voirie de la rue de la Via Agrippa et d'une section de la rue du Fortin, celles-ci peuvent donc être remises à Dijon métropole. Il est précisé que l'aménagement de ces voiries permet une ouverture à la circulation et qu'elles feront l'objet d'une remise d'ouvrage définitive après achèvement de l'ensemble des travaux de finition.

Conformément aux coûts d'aménagement et au bilan prévisionnel, il convient de procéder à cette acquisition moyennant un montant total de 2 400 000 € TTC. Il est précisé que le service du Domaine indique que la reprise de ces équipements par la collectivité s'analyse comme un transfert de charges dans la cadre de l'opération d'aménagement concédée, ne correspondant pas à une valeur vénale.

Les parcelles concernées par cette acquisition sont cadastrées section BY n°363p, BY n°369p, BY n°375p sur la commune de Longvic et ZR n°115 sur la commune d'Ouges, pour une superficie totale d'environ 13 451 m².

## Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » les parcelles en nature de voirie et desservant la ZAC « Parc d'Activités Beauregard » cadastrées section BY n°363p, BY n°369p, BY n°375p sur la commune de Longvic et ZR n°115 sur la commune d'Ouges pour une superficie totale d'environ 13 451 m²;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 2 400 000 € TTC, et sera réalisée par acte administratif ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables à leur incorporation dans le domaine public métropolitain :
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

Scrutin Pour: 28 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 10

Dont 2 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Madame MONTEIRO Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20231116 22 N°22 - 2/2